

202205-04

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220523-202205_0004_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**-----
SEANCE DU 23 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

Procurations : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS,

Absents : Eva BONJOUR, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 13 Mai 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Recrutement d'un adjoint administratif (pour l'Agence Postale, Maison France Services, Mairie)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Thierry BUZULIER, secrétaire général et à la mutation de Madame Nelly PEUCH, adjoint administratif, à Lannion Trégor Communauté, il a fallu procéder au recrutement de deux nouvelles personnes :

- Madame Laëtitia CAVAN, adjoint administratif, recrutée par voie de mutation entre la commune de Cavan et la mairie de PENVÉNAN depuis le 21 février 2022.
- Madame Sandra ANDRÉ, lauréate du concours de rédacteur 2022, secrétaire générale depuis le 16 mai 2022.

Monsieur Le Maire informe que Lannion Trégor Communauté souhaite que Madame Sonia LE PÉRU, travaille exclusivement pour la Maison France Services (avant l'été si possible).

De ce fait, il est nécessaire que la commune crée un nouveau poste à temps complet d'adjoint administratif pour les missions suivantes :

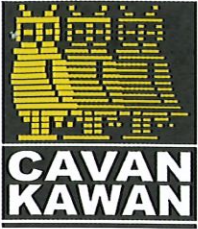
- Gestion de l'agence postale ;
- Gestion d'une partie de l'accueil liée à la Maison France Services ;
- Aide au secrétariat de la mairie.

Monsieur Le Maire explique que ce recrutement permettrait l'ouverture de l'agence postale le samedi matin.

Monsieur Le Maire expose le financement du poste prévu :

- Participation annuelle de Lannion Trégor Communauté : 15 000 € (convention de 5 ans)
- Annulation de la participation au salaire de Sonia : 12 000 €
- Participation de la Poste : 12 000 €

Le Conseil Municipal :



202205-04

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022
Reçu en préfecture le 27/05/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20220523-202205_0004_2-DE

Vu la délibération de la commune de Cavan du 27 Février 2019 pour la création d'une agence communale

Vu la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale du 28 Février 2019

Vu la demande de Lannion Trégor Communauté concernant l'agent Madame Sonia LE PERU

Vu le financement prévu pour les charges de personnel du poste d'adjoint administratif

Considérant le besoin de recruter un agent pour la gestion de l'agence postale, l'accueil Maison France Services et l'aide au secrétariat

Considérant que l'ouverture de l'agence postale est nécessaire le samedi matin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Maire à lancer la procédure de recrutement pour un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Maurice OFFRET